

June 11, 2021

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #54

We have received questions regarding changes to the Home's Visitor Policy that were outlined in Update Letter #53. To clarify, as of June 9, 2021, one (1) general visitor at a time may visit a resident indoors, regardless of their immunization status. The condition of this allowance is that the resident being visited is unable to get outdoors independently due to health and/or mobility limitations. One (1) essential caregiver may also be present during these visits and children under the age of two do not count toward the number of general visitors.

All visitors are required to follow Public Health measures including active screening, physical distancing, hand hygiene, and wearing appropriate PPE for the duration of their visit. Further, general visitors are required to undergo a rapid antigen test and receive a negative test result prior to proceeding past the entry point of the Home. General visitors are not permitted to visit residents who are symptomatic or isolating under droplet and contact precautions.

General visits may be scheduled between 10 and 11:30 a.m., 2 and 4:30 p.m., or 6:30 and 8 p.m. by contacting 705-566-4282, extension 3225, or by emailing pmcommunications@greatersudbury.ca.

Thank you for your ongoing support, and as always, should you have any questions, please do not hesitate to contact us at pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director



Glenda Gauthier
Manager of Resident Care



Dr. Maurice St. Martin
Medical Director, Pioneer Manor

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dianna Foster and Terry Martyn – Family Council
Maria Aprea – Resident Council

COVID-19 Vaccine

To protect you and your loved ones, the COVID-19 vaccine is strongly recommended.

- “Fully immunized” means a person has received all doses of the approved vaccine series, and it has been at least 14 days since the final dose.
- “Partial/unimmunized” means a person has not received a vaccine or has received one (1) dose of the approved vaccine series.
- “Immunization threshold” means that 85 per cent of residents and 70 per cent of staff have been fully immunized.

Summary of Requirements

Requirements		Fully Immunized	Partial/Unimmunized	Outbreak/Resident in Isolation
Visitors *surgical masks required at all times and eye protection required where indicated *essential visitors for palliative residents are excluded from these criteria	Essential Caregiver -Max 2 designated -Surveillance testing for indoor visits	-May be indoors (max 1 per visit) or outdoors (max 2 per visit) -If visiting a fully immunized resident , may have physical contact including for non-care related reasons, eye protection not required -May participate in Home's activities as required	-May be indoors (max 1 per visit) or outdoors (max 2 per visit) -Physical distancing 2 m required when not providing direct care, brief hugs permitted, eye protection required for indoor visits -May not participate in Home's activities	-May support in resident's room (max 1 per visit) -If resident unaffected by outbreak, restrictions may be lifted and on a case-by-case situation
	General Visitor -Surveillance testing for indoor visits -Negative screen required prior to going beyond entry point -All indoor visits must be prescheduled	-Outdoors (max 2 per visit), eye protection not required -Indoors (max 1 per visit) for residents who are unable to go outdoors independently -If visiting a fully immunized resident , may have physical contact in resident room only eye protection not required	-Outdoors (max 2 per visit) -Indoors (max 1 per visit) for residents who are unable to go outdoors independently, visit in resident room only -Physical distancing (2 m) required and eye protection required for indoor visits, brief hugs are permitted	-Not permitted unless resident in area unaffected by outbreak
Absences *surgical mask required, follow IPAC, active screening on return *PCR test and isolation required for overnight absences until negative result received	Medical	Permitted	Permitted	Permitted
	Compassionate/Palliative	Permitted	Permitted	Permitted
	Short term Essential	Permitted	Permitted	Not permitted
	Short term Social (<24 hours)	Permitted	Not permitted	Not permitted
	Temporary (2+ days/overnight)	Permitted -prior approval from Home required	Not permitted	Not permitted
Requirements		Immunization Threshold Met	Below Immunization Threshold	Outbreak/Isolation
Social Gatherings *Residents wear masks if tolerated, IPAC adherence, cleaning prior/after	-Organized events/social gatherings	-Physical distancing can be relaxed between cohort groups	-Enhanced precautions required -Physical distancing (2m) must be maintained; limited capacity in a room -Maintain same activity groups as much as possible	-Individual/door to door programming only for area(s) in outbreak and isolated residents
Dining	-Communal Dining	-Consistent seating of residents at same table (physical distancing can be relaxed) -2 m distancing between diners at different tables (if possible)	-Decreased dining room capacity -Physical distancing (2m) maintained between all diners (if possible)	-In-suite dining

Le 11 juin 2021

Objet : Cinquante-quatrième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous avons reçu de nombreuses questions sur les changements à la politique concernant les visites que nous avons mentionnés dans notre 53^e lettre de mise à jour. Pour clarifier : À compter du 9 juin 2021, un (1) visiteur général peut visiter un résident à la fois à l'intérieur, qu'il soit immunisé ou non, mais uniquement si le résident visité n'est pas en mesure de sortir par lui-même en raison d'un problème de santé ou de mobilité. Une (1) personne soignante essentielle peut également prendre part à cette visite et les enfants de moins de deux ans ne figurent pas dans le compte total des visiteurs généraux.

Tous les visiteurs sont tenus de suivre les mesures de santé publique, y compris subir un dépistage actif, pratiquer l'éloignement physique, se laver ou se désinfecter les mains et porter l'équipement de protection individuelle indiqué pendant toute la durée de leur visite. De plus, les visiteurs généraux doivent subir un test antigénique rapide et y obtenir des résultats négatifs avant de pouvoir pénétrer dans le foyer au-delà du point d'entrée. Enfin, il est interdit aux visiteurs généraux de visiter un résident qui présente des symptômes ou qui est en isolement selon les précautions contre les contacts et l'exposition aux gouttelettes.

Toutes les visites générales doivent être organisées à l'avance durant les heures disponibles, soit de 10 h à 11 h 30, de 14 h à 16 h 30 ou encore de 18 h 30 à 20 h. Pour ce faire, veuillez envoyer un courriel à pmcommunications@greatersudbury.ca ou communiquer avec le foyer au 705 566-4282, poste 3225.

Nous vous remercions de votre soutien continu. Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur



Glenda Gauthier
Gestionnaire des soins aux résidents



D^r Maurice St. Martin
Directeur médical

c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dianna Foster et Terry Martyn – Conseil des familles
Maria Aprea – Conseil des résidents

Vaccin contre la COVID-19

Pour vous protéger, vous et vos proches, il est fortement recommandé d'obtenir le vaccin contre la COVID-19.

- « Entièrement immunisé » – S'entend d'une personne qui a reçu toutes les doses requises de la série de vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada et que plus de 14 jours se sont écoulés depuis la réception de la dernière dose.
- « Partiellement immunisé ou non immunisé » – S'entend d'une personne qui n'a pas reçu de vaccin ou qui n'a reçu qu'une (1) dose de la série de vaccins approuvés.
- « Seuil de vaccination » – Signifie que 85 pour cent des résidents et 70 pour cent du personnel sont entièrement immunisés.

Résumé des exigences

Exigences		Visiteur entièrement immunisé	Visiteur partiellement immunisé ou non immunisé	Écllosion / Résident en isolement
Visiteurs *Doivent porter un masque chirurgical en tout temps et une protection oculaire selon les indications. *Les visiteurs essentiels qui prodiguent des soins de fin de vie sont exemptés.	Personne soignante essentielle - Max. de 2 personnes soignantes désignées. - Doit subir un test de surveillance pour les visites à l'intérieur.	- Visites à l'intérieur (max. de 1 par visite) et en plein air (max. de 2 par visite). - Visite avec un résident entièrement immunisé : Peut avoir des contacts physiques au-delà de ce qui est requis par les soins; aucune protection oculaire n'est requise. - Peut prendre part aux activités du foyer, selon les besoins.	- Visites à l'intérieur (max. de 1 par visite) et en plein air (max. de 2 par visite). - Doit maintenir une distance physique de 2 m si aucun soin direct n'est donné. Peut donner de brefs câlins. Doit porter une protection oculaire pour les visites à l'intérieur. - Ne peut pas prendre part aux activités du foyer.	- Peut offrir du soutien dans la chambre du résident (max. de 1 par visite). - Si le résident n'est pas touché par l'écllosion, les restrictions peuvent être levées au cas par cas.
	Visiteur général - Doit subir un test de surveillance pour les visites à l'intérieur. - Doit obtenir des résultats négatifs avant de pouvoir pénétrer au-delà du point d'entrée. - Toutes les visites à l'intérieur doivent être organisées à l'avance.	- Visites en plein air (max. de 2 par visite). Aucune protection oculaire n'est requise. - Visites à l'intérieur (max. de 1 par visite) pour les résidents qui ne peuvent pas sortir par eux-mêmes. - Visite avec un résident entièrement immunisé : Peut avoir des contacts physiques dans la chambre du résident seulement. Aucune protection oculaire n'est requise.	- Visites en plein air (max. de 2 par visite). - Visites à l'intérieur (max. de 1 par visite) pour les résidents qui ne peuvent pas sortir par eux-mêmes. Visite dans la chambre du résident seulement. - Doit maintenir une distance physique de 2 m et porter une protection oculaire pour les visites à l'intérieur. Peut donner de brefs câlins.	- Visite interdite, à moins que le résident ne se trouve dans une aire non touchée l'écllosion.
Absences *Doit porter un masque chirurgical, suivre les pratiques de CPI, subir un dépistage actif à son retour. *Doit subir un test RCP et s'isoler après une absence avec nuitée jusqu'à la réception de résultats négatifs.	Absence pour raisons médicales	Absence autorisée	Absence autorisée	Absence autorisée
	Absence pour raisons humanitaires/palliatives	Absence autorisée	Absence autorisée	Absence autorisée
	Absence de courte durée pour raisons essentielles	Absence autorisée	Absence autorisée	Absence non autorisée
	Absence de courte durée pour raisons sociales (<24 heures)	Absence autorisée	Absence non autorisée	Absence non autorisée
	Absence temporaire(2 jours ou plus avec nuitée)	Absence autorisée - doit obtenir une autorisation préalable du foyer	Absence non autorisée	Absence non autorisée
Exigences		Le seuil de vaccination est atteint.	Le seuil de vaccination n'est pas atteint.	Écllosion / Isolement
Rassemblements sociaux *Les résidents doivent porter un masque s'ils peuvent le tolérer et suivre les pratiques de CPI. Un nettoyage est requis avant et après.	- Événements organisés / rassemblements sociaux	- L'éloignement physique peut être réduit entre les groupes.	- Des précautions accrues sont requises. - Il faut maintenir une distance physique (2 m); capacité limitée dans la salle. - Il faut maintenir les mêmes groupes dans toute la mesure du possible.	- Programmation individuelle ou de porte à porte uniquement dans les aires en écllosion ou avec les résidents en isolement.
Repas	- Repas communaux	- Chaque résident doit s'asseoir à la même place à la même table (l'éloignement physique peut être réduit). - Il faut maintenir une distance de 2 m entre les différentes tables (si possible).	- Capacité réduite dans la salle à manger. - Il faut maintenir une distance de 2 m entre tous les résidents (si possible).	- Repas dans la chambre.